

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation
20190617-008****ACTE N° BC-****du 17 juin 2019****n°008****page 1/2****EXTRAIT:**

**GRAND
CHÂTELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (20) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, M.MELQUIOND

POUVOIRS (4) : M.COLIN donne pouvoir à M.JUGE
Mme AZIHARI donne pouvoir à M.ABELIN
M.PREHER donne pouvoir à Mme LAVRARD
Mme PIAULET donne pouvoir à M.SULLI

EXCUSES (1) : M.HENEAU

Nom du secrétaire de séance : Jean-Claude BONNET

RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT**OBJET : Demande de subvention à la DRAC - Programme artistique de l'École d'Arts Plastiques de Grand Châtellerault.**

L'école d'arts plastiques, au travers du Centre d'art contemporain - Ateliers de l'Imprimé, est inscrite dans le réseau régional des centres d'art, pour mieux faire connaître son action auprès d'un public le plus large possible.

Les projets 2019 consolident le fonctionnement de la structure ainsi que sa transversalité avec les autres équipements culturels de Grand Châtellerault.

Outre les expositions, de nombreuses rencontres, stages, conférences sont programmés, et contribuent ainsi à la connaissance et à la sensibilisation du moyen d'expression développé au sein du Centre d'art contemporain.

Afin de permettre la réalisation de toutes ces activités, Grand Châtellerault sollicite une subvention auprès la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'un montant de 6 503 €.

* * * * *

VU l'article 3.III.2 des statuts de la communauté d'agglomération relatif à la compétence pour le soutien aux acteurs culturels ayant une activité contribuant au rayonnement de la communauté au delà de son territoire ,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n° 2 du 19 novembre 20 18 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

**Délibération du bureau prise par délégation
20190617-008**

ACTE N° BC-

du 17 juin 2019

n°008

page 2/2

CONSIDÉRANT que l'activité du Centre d'Art est, entre autres, d'organiser des expositions, des rencontres d'artistes avec le public, des conférences, des stages avec des artistes,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de solliciter l'octroi auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'une subvention d'un montant de 6503 € pour contribuer au financement des activités du Centre d'Art Contemporain,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Vote : Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 19/06/19

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER